



Facturation d'un bail sans l'avoir demandé

Par **Lenoir**, le **02/07/2011** à **14:14**

Bonjour,

Après avoir fait des recherches pour trouver un local en location, j'ai visité un local dans ma commune.

J'étais plutôt satisfait de celui-ci, mais il y avait malgré tout pas mal de travaux à faire. Le propriétaire m'a donné un bail que sa secrétaire a rédigé sur place (sans demande, ni signature de ma part). Je suis rentré avec le bail chez moi, je ne l'ai ni signé, ni renvoyé, car le local ne m'intéressait pas.

2 semaines plus tard, j'ai reçu une facture de 53.82 TTC pour l'établissement du bail... Alors que je ne l'ai pas demandé ce bail...

Que dois-je faire ? Dois-je vraiment le payer ?

Merci d'avance.

Par **mimi493**, le **02/07/2011** à **15:54**

non, sauf si c'est une personne que vous avez engagé (comme un agent par exemple)

Par **Lenoir**, le **02/07/2011** à **18:24**

Merci beaucoup Mimi493,

Un courrier doit leur être adressé ?

Par **mimi493**, le **02/07/2011** à **18:36**

J'aurais tendance à dire non, à ignorer et ne répondre que s'il y a recommandé ou acte d'huissier

Par **Lenoir**, le **02/07/2011** à **21:34**

Merci, même si j'espère ne pas avoir à en arrivé là...